

L'an deux mille vingt et un, le sept juin, à vingt heures, le Conseil Municipal, sur convocation en date du 03 juin 2021, s'est réuni sous la présidence d'Yves MERCIER, Maire de Voglans, en nombre prescrit par la loi, Salle Pré fontaine au Complexe Noël MERCIER, qui fera office de salle du Conseil Municipal, afin de respecter la distanciation sociale.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 07 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un et le sept juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, et au vu de l'ordonnance du 13 mai 2020 à la Pré Fontaine au Complexe Noël MERCIER, sous la présidence de Monsieur Yves MERCIER, le Maire,

Présents : Yves MERCIER, Martine BERNON, Malika BERNOU, Sandrine CAVALLO, Jacques CONVERT, Anne CHERPIN, Ophélie DEVEZE, Alain GOUJON, Jean NOIRAY, Cédric POTHIER, J. Claude POUILLILLIAN, Isabelle TETAZ, Sébastien THERME

Absents : Eric BURDET, Mathieu CROSET, Sylvain GARON-GUINAUD, Floriane PALUMBO, Nadia PULLI, Carmela SICOLI

POUVOIRS : M. BURDET DONNE PROCURATION A M. NOIRAY, MME SICOLI DONNE PROCURATION A MME BERNON, MME PULLI DONNE PROCURATION A MME BERNOU

Secrétaire de séance : Malika BERNOU

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MAI 2021.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce procès-verbal, sachant qu'étaient absents ce jour-là : Cédric POTHIER et Floriane PALUMBO

Le Conseil municipal approuve ce procès-verbal.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

I- FINANCES

1°) Projet de Décision Modificative n° 1

Au vu de la nécessité de payer les intérêts de la ligne de trésorerie contractée en juillet 2020 (et remboursée en juillet 2021) Monsieur le maire informe le conseil municipal que pour parer à un dépassement de crédits sur le chapitre 66 réservés aux frais financiers, il est nécessaire d'opérer des mouvements de crédits.

Pour cela, il propose de procéder au virement de 2000 € réservés aux dépenses imprévues du chapitre 022 au compte 6615 du chapitre 66.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- Accepte de procéder aux mouvements de crédits tels que l'a proposé Monsieur le maire, à savoir :

- Chapitre 022 – dépenses imprévues	- 2000 €
- Chapitre 66 – Frais financiers	
- compte 6615	+ 2000 €

POUR : 16 (dont 3 pouvoirs)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

2°) Adoption des nouveaux tarifs périscolaires

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, la délibération du 03 juin 2019 fixant les tarifs pour les services " restauration scolaire ", " garderie " et " étude surveillée ".

Il propose de réviser ces tarifs et précise que pour le personnel se situant sur des postes à « journée continue » ou dont les fonctions sont la surveillance et l'animation des élèves, sur ce temps de pause méridienne, le coût du repas sera pris en charge par la collectivité.

Monsieur le maire précise également que l'augmentation des tarifs est basée sur l'augmentation de l'indice des prix sur l'alimentation de l'INSEE au 1^{er} mars 2021 et que les tarifs n'ont pas été augmentés depuis 2019.

La commission de la commande publique du 17 mai 2021 propose de retenir :

➤ Lot 1 – Démolition-Terrassement

Entreprise EIFFAGE Route Centre est
CS 10003-73293 La Motte Servolex Cedex
Montant HT : 57 996.70€

➤ Lot 2 – Maçonnerie

Entreprise MIDALI
Lieu-dit Malbuisson, 38 570 THEYS
Montant HT : 179 945€

➤ Lot 3 – Etanchéité

Aucune entreprise n'a répondu à ce lot

➤ Lot 4 – Menuiserie-Vitrerie

Aucune entreprise n'a répondu à ce lot

Soit un montant total de marché : 237 941.70 € HT pour les lots 1 et 2.

Les travaux seront réalisés pendant l'été, dès le début du mois de juillet.

Monsieur le maire demande à l'assemblée de se prononcer sur ce dossier.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire et délibéré à l'unanimité,

- ACCEPTE d'attribuer les marchés aux entreprises désignées ci-dessus et pour les montants énoncés pour chacune d'elles.

- AUTORISE le maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021.

POUR : 16 (dont 3 pouvoirs)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

II- AMENAGEMENT DE L'ESPACE

1°) PC-CU-DP délivrés depuis la dernière réunion du conseil municipal

Madame Sandrine CAVALLO présente les autorisations d'urbanisme traitées depuis le conseil municipal du 03 mai 2021.

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2021

LISTE PC / DP / CU / AT accordés, refusés, retirés, annulés ou sans suite depuis le Conseil Municipal du 03/05/2021

DOSSIER N°	DEMANDEUR	DATE DE DEPÔT	NATURE DE LA DEMANDE	LIEU DES TRAVAUX	AVIS
PERMIS DE CONSTRUIRE					
PC 20 C 1013	BT CONSTRUCTION	30/10/2020	construction bâtiment de 8 logements	Rue Bouvard Dessus	Accordé le 10/05/2021
PC 21 C 1001	BOUZIANE Rachid & Dilek	21/01/2021	Maison individuelle	Le clos Saint Marcel - Lot l'Orée du lac	Accordé le 06/05/2021
PC 21 C 1007	SCMITT Nathalie & JOLY Thierry	01/04/2021	Maison individuelle	Le clos Saint Marcel - Lot l'Orée du lac	Accordé le 07/06/2021
PC 21 C 1009	Claraz Motoculture	15/04/2021	Construction aire de lavage	725 rue des Servages	Refusé le 20/05/2021
PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF					
PC 15 C 1009M02	RUSHITTI Halim	30/03/2021	Modifications sur certaines ouvertures et dallage sur entrée.	Lotissement le Clos Bernard	Accordé le 10/05/2021
PC 20 C 1006 M02	BELAFI Tofik	26/04/2021	Déplacement du portail avec recul de 5m.	Lieu dit à la cave	Accordé le 07/06/2021
PERMIS D'AMENAGER					
PA 20 C 3003	COMMUNE	23/12/2020	Lotissement "les jardins du lavoir"	329 rue de la plaine	Accordé le 28/05/2021

DECLARATIONS PREALABLES

DP 21 C 5008	THEVENOT Pascal	01/04/2021	Fenêtre de toit	356 allée de l'orée du lac	Accordée tacite le 01/05/2021
DP 21 C 5009	DONZEL Grégory	12/04/2021	terrasse	87 allée des vergers de Bouvard	Refusée le 10/05/2021
DP 21 C 50010	MALTAVERNE Jacqueline	14/04/2021	Division	Rue Bouvard dessus	Accordée le 20/05/2021
DP 21 C 5011	SASU AROLED	15/04/2021	Panneaux solaire	1158 rue des Belledonnes	Accordée tacite le 07/06/2021
DP 21 C 5012	ROLLOT Matthieu	19/04/2021	Aménagement de combles avec fenêtres	33 chemin du polentier	Accordée tacite le 07/06/2021
DP 21 C 5013	BUCOVAZ Laure	22/04/2021	Pose sur muret existant lames de clôture en composite gris anthracite + portail	490 rue de la plaine	Accordée tacite le 07/06/2021
DP 21 C 5014	JS INVEST	30/04/2021	Modification de façade	Rue de la Françon	Accordée tacite le 07/06/2021
DP 21 C 5015	Claraz Nicolas	06/05/2021	Construction d'un abri de voiture	Les massettes	Refusée le 28/05/2021
DP 21 C 5016	NOIRAY Jean	10/05/2021	Division	550 chemin de Sonnaz	Accordée le 07/06/2021

CERTIFICATS D'URBANISME

CU 21 C 2026	Maître ASSIER Guillaume	06/05/2021	Vente RAVIER Patrick	Chemin de la Combe	Arrêté le 07/06/2021
CU 21 C 2027	Maître BRUNEL Daniel	07/05/2021	Vente M.PARDON & Mme DUTRION/M&Mme JARRIN	350 chemin de Gom	Arrêté le 07/06/2021
CU 21 C 2028	Maître CAMOZ Charles- Alexandre	12/05/2021	Licitation V.DEMARCHI/L.LARENT-GUY	91 chemin de la combe	Arrêté le 07/06/2021
CU 21 C 2029	Maître ASSIER Guillaume	12/05/2021	Vente SMATTI/TEODORWICZ	45 allée des vergers de Bouvard	Arrêté le 07/06/2021

2°) Déclassement et désaffectation des voiries reprises au département

M. le maire rappelle à l'assemblée qu'une convention tripartite a été signée en 2006 entre la commune, le département de Savoie et l'Etat (Ministère de l'équipement, du logement et du transport) relative à la situation administrative de certaines voiries sur le territoire communal (aux abords de la RD 1201 entre le carrefour dit « de Villarcher » et le carrefour dit « de l'aéroport »)

Cette convention précisait que la commune s'engageait à classer dans sa voirie communale les voiries suivantes :

- la voie nouvelle entre le carrefour de Villarcher et la RD 10 E
- la RD 10 E entre la RD 1504 et la RD 1201 et entre la RD 1201 et la RD 10
- la voie de raccordement de la RD 1504 à la RD 10 E à Villarcher
- la voie d'accès à la carrière Gerland
- les 2 voies de désenclavement est et ouest parallèles à la RD 1201
- le tronçon de la RD10E compris entre la RD 10 et la voie de désenclavement est

La commune devait également diligenter une procédure de déclassement afin que ces voiries soient intégrées à son domaine privé.

Le projet de cession à la société ATF Immo des 2 bandes de terrain d'une surface de 703 m² le long du chemin du Gas adopté au conseil municipal du 03 mai dernier ne peut avoir lieu tant que cette voirie appartient au domaine public communal.

Monsieur le Maire rappelle également que les délibérations du conseil municipal portant classement ou déclassement des voies communales ou du Domaine Public sont dispensées d'enquête publique sauf lorsque le classement ou le déclassement envisagé a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie ou l'emprise du Domaine Public. M. le Maire précise que la partie de voirie concernée par cette délibération n'est pas utilisée par le public et ne modifie aucunement la desserte et l'accès des propriétés riveraines.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la désaffectation et le déclassement des voiries présentées ci-dessus sur la commune de Voglans, tel que présenté sur le plan par M. le Maire et l'intégration au domaine privé communal.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération,

POUR : 16 (dont 3 pouvoirs)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0



III. ENFANCE JEUNESSE ET VIE SCOLAIRE

Mme Bernon fait un point sur la vie scolaire et périscolaire communale et sur l'activité de Planet'Jeunes.

- Au niveau de l'école :

- Des sorties à la journée sont organisées pendant tout le mois de juin
- Un spectacle musical réalisé par Loisir Musique et les 2 classes de CM (Emilie Jolie) sera produit le 23 juin en extérieur au complexe Noel Mercier.
- Le livret du petit écolier sera distribué cette semaine pour les inscriptions aux services périscolaires pour la rentrée 2021/2022.

- 25 enfants soit 18 familles inscrits au bus, cette nouvelle offre de service trouve son public !
- Planet'Jeunes :
- Le programme des vacances est prêt, les inscriptions se dérouleront à partir du 14 juin
 - Un séjour à Courchevel est organisé pour les 7-11 ans du 16 au 20 août
 - Une soirée autour d'un feu de camp avec contes puis coucher sous la tente est prévue le 27 juillet pour les 3-5 ans
 - 2 séjours pour les jeunes (11-16 ans) sont également prévus, en camping et affichent déjà complet !

IV - VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE

Mme Bernou présente les manifestations prévues sur le mois de juin, la vie associative reprenant ses activités progressivement...

Samedi 26 Juin :

- Le Club de Football E.S.V.V organise son CONCOURS DE PETANQUE « CHALLENGE PEPETTE » au Complexe Noël MERCIER- Début du concours à 13 h 30 -

- Du 26 mai au 26 juin :

EXPOSITION « Portraits de Bestioles »

Bibliothèque Vogl'en Lyre, Entrée libre

- Mardi 29 juin et Mercredi 30 juin :

Loisir Musique *concert/spectacle de fin d'année des élèves*

à 19h00 à la salle Belle Eau de Voglans.

Mme Bernou rappelle à l'assemblée que 2 réunions de la commission vie associative sont prévues : la 1^{ère} le 17/06 à 18h30 pour arbitrer les occupations des bâtiments communaux par les associations, la seconde le 24/06 à 18h00 en présence des présidents des associations.

La commune tente de faciliter la vie des associations après la crise sanitaire (le judo organise 2 stages cet été : 1 en juillet l'autre en août dans les locaux municipaux, l'activité de self défense ne terminera son activité qu'à la mi-juillet...)

V- DIVERS

- M. Noiray interroge le maire sur un article de presse paru sur Voglans au sujet d'un éventuel centre de tri plastique de 16 000 m² sur la commune et annoncé par Grand Lac à la ZAC de la Prairie. Le maire a clairement exprimé son opposition à Grand Lac sur ce projet, qui ne peut de

toutes façons aboutir en raison de la servitude aéronautique (pas de bâtiment de plus de 2.50 m à cet endroit)

- M. le maire dit quelques mots sur le projet du RER Savoyard (« Savoie Express ») impactant la gare de Voglans. L'échéance officielle du projet est 2035, mais il verra le jour peut-être plus tôt...

Un pôle d'échange multimodal a été acté sur Voglans par la Région, avec la réouverture d'une halte ferroviaire.

- Un point a lieu sur la tenue des bureaux de vote (répartition des élus sur les 4 bureaux) ainsi que sur le nombre de repas à prévoir sur le temps méridien.

- M. Noiray déplore le fait que les gens du voyage stationnent de manière illicite sur des terrains privés alors même qu'une aire d'accueil est prévue à cet effet.

M. le maire informe l'assemblée qu'un arrêté préfectoral a été publié le même jour autorisant l'expulsion des gens du voyage stationnés sur des emplacements illicites.

NOM - PRENOM	FONCTION	SIGNATURE
MERCIER Yves	Maire	
BERNON Martine	1 ^{ère} adjointe	
CONVERT Jacques	2 ^{ème} adjoint	
CAVALLO Sandrine	3 ^{ème} adjointe	
BURDET Eric	4 ^{ème} Adjoint	Absent
BERNOU Malika	5 ^{ème} adjointe	
CHERPIN Anne	Conseillère municipale	
CROSET Mathieu	Conseiller municipal	Absent
DEVEZE Ophélie	Conseillère municipale	
GARON-GUINAUD Sylvain	Conseiller municipal	Absent
GOUJON Alain	Conseiller municipal	
NOIRAY Jean	Conseiller municipal	
PALUMBO Floriane	Conseillère municipale	Absente
POTHIER Cédric	Conseiller municipal	
POULLILIAN Jean-Claude	Conseiller municipal	
PULLI Nadia	Conseillère municipale	Absente
SICOLI Carmela	Conseillère municipale	Absente
TETAZ Isabelle	Conseillère municipale	
THERME Sébastien	Conseiller municipal	